



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E186361

VALABLE JUSQU'AU 23/05/2026

ÉDITÉ LE

31/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/09/1996

Forme juridique : SAS

Capital : 150 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE

Siret : 409 113 735 00032

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 221168000180

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 415865A1247000/001504705/50

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 415865A1247000/001504705/50

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : ACORUS - TECHNIBAT

133 AVENUE LOUIS ROCHE
92230 GENNEVILLIERS

Téléphone : 01 47 89 94 94

Portable :

Fax : 01 70 73 44 40

Site Internet : www.technibat.com

E-mail : guillaume.letrocquer@groupe-acorus.fr

Responsabilité légale :

BENQUET PHILIPPE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 182

Tranche de classification : EFF5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3143	Fenêtres de toit en pente Mention RGE	01/04/2025
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée) Mention RGE	01/04/2025
3212	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité confirmée) Mention RGE	22/05/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Fenêtres de toit	21/04/2022
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	21/04/2022
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	21/04/2022
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	21/04/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.